



Haut Commissariat National au Déminage

Présenté par Monsieur Maïdé Galmaï
Sahanaï, Coordonnateur du HCND



Plan de présentation



- Rappel
- Cadre législatif
- Coordination multi-acteurs
- Système d'identification, de référencement et d'accompagnement
- Politique et capacité nationale de réadaptation
- Stratégie commune de sensibilisation et de plaidoyer dans le domaine du handicap et de l'assistance aux victimes
- Etat des lieux des services de AV au Tchad



RAPPEL



- En accord avec ses obligations et ses engagements nationaux et internationaux, le Tchad met en place les activités d'assistance aux victimes par le HCND avec l'appui technique de ses partenaires et en étroite collaboration avec les principaux partenaires ministériels, institutionnels et associatifs ainsi qu'avec la pleine participation des victimes de mines et autres personnes handicapées;
- Si les avancées sur l'assistance aux victimes ont été très faibles ces dernières années, aujourd'hui le Tchad renouvelle ses efforts pour développer une stratégie globale qui devra permettre la mise en application des droits des victimes de mines et restes explosifs de guerre de façon pérenne, et en accord avec les directives internationales les plus récentes.



Cadre législatif



Le Tchad est un Etat Partie du Traité d'Interdiction de Mines depuis 1999. Il est signataire de la Convention sur les Bombes à Sous-Munitions (BASM) depuis 2008;

En accord avec les standards fixés dans ces deux cadres, le Tchad a développé en 2016 un Plan d'Action National qui cherche à mettre en application les droits et à répondre aux besoins des victimes de mines, REG et Personnes Handicapées, sous un principe de non-discrimination entre elles;

La Loi No. 007/PR/2007/ du 09 mai 2007 porte sur la « protection des personnes handicapées ». La loi couvre les droits suivants :

1. Santé
2. Education et formation
3. Insertion socio-économique
4. Culture, sports, loisirs et communications
5. Transport, habitat et sécurité.



Coordination multi-acteurs



Mise en place d'une coordination multi-acteurs entre autorités compétentes, fournisseurs de services et victimes des mines /REG et autres personnes en situation d'handicap pour consolider et permettre la mise en œuvre, le suivi et la mise à jour concertée du plan national d'assistance aux victimes



Systeme d'identification, de référencement et d'accompagnement



Un système d'identification, de référencement et d'accompagnement des victimes de mines-REG et autres personnes handicapées est testé et évalué dans 2 sous-préfectures pilotes du Ouaddaï et du Borkou.

A ce jour, 498 victimes de mines et REG et personnes handicapées identifiées. Ces chiffres ne concernent que la seule sous-préfecture de Hadjar Hadid (projet pilote Ouaddai)





Politique et capacité nationale de réadaptation



un plan d'action national de développement du secteur de la réadaptation au Tchad est élaboré par son Comité d'élaboration et soumis pour approbation au gouvernement

3 kinésithérapeutes tchadiens ont obtenu leur certificat international et sont intégrés dans les structures de réadaptation opérant au Tchad



Etat des lieux des services de AV au Tchad



- **Soins médicaux**

Les services de santé dans les zones contaminées sont restés faibles avec un plateau technique moyen et très peu de personnel qualifié.

- **Réadaptation physique**

Aucun service de réadaptation dans les zones soupçonnées dangereuses ou minées; les personnes identifiées sont référencées à Ndjamena où existent les centres spécialisés de réadaptation.

- **Insertion sociale et économique**

Aucun acteur travaillant dans le secteur au nord du pays. dans le cadre du PADEMIN, un appui en cash a été octroyé aux victimes de mines-REG pour développement d'une AGR ou élevage de petits ruminants.



conclusion



De façon générale, les victimes de mines-REG et leurs familles font face à un problème criard d'accès aux services de toute sorte. La grande faiblesse de services, combinée à la difficulté logistique due au manque de transport commun et de routes peu praticables rend complexe le référencement de ces personnes vers les grands centres.



MERCI DE VOTRE ATTENTION

**HAUT COMMISSARIAT NATIONAL AU
DÉMINAGE**

COORDONNATEUR : MAIDE GALMAI SAHANAI
ADRESSE EMAIL : mainasahanai@gmail.com

CONTACT TÉLÉPHONIQUE : +235 66510000